

ANNEXE 2

Modifications aux programmes *Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec*, *Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec*, *Développement des organismes à l'extérieur du Québec* et *Diffusion d'œuvres au Québec*

PROGRAMME ACTUEL	MODIFICATIONS APPORTÉES
Toutes les disciplines	Toutes les disciplines
<p><i>Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec</i> Toutes les disciplines</p> <p>Montant maximum admissible :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 125 \$ par jour en frais de séjour 	<p><i>Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec</i> Toutes les disciplines</p> <p>Montant maximum admissible :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 200 \$ par jour en frais de séjour
<p><i>Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec</i> Toutes les disciplines</p> <p>Frais admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais de séjour (maximum de 140 \$ par jour) des artistes et des autres participants 	<p><i>Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec</i> Toutes les disciplines</p> <p>Frais admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais de séjour (maximum de 200 \$ par jour) des artistes et des autres participants
<p><i>Développement des organismes à l'extérieur du Québec</i> Arts de la scène</p> <p>Frais admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les frais de séjour (maximum de 140 \$ par jour); 	<p><i>Développement des organismes à l'extérieur du Québec</i> Arts de la scène</p> <p>Frais admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les frais de séjour (maximum de 200 \$ par jour);
<p><i>Diffusion d'œuvres au Québec</i> Toutes les disciplines</p> <p>Frais admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais de séjour, maximum de 125 \$ par jour 	<p><i>Diffusion d'œuvres au Québec</i> Toutes les disciplines</p> <p>Frais admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais de séjour, maximum de 200 \$ par jour